

L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze décembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, ESCANDE Jean-Philippe, VILLEPONTOUX Max, VARGOZ Robin, Mmes RICHIARDONE Christelle, CHAGNARD Amandine et TRINQUIER Chantal.

Absents : M. PHILIP Frédéric (pouvoir donné à FRANCOU Jacques), M. BLANCHARD Gilles (pouvoir donné à ESCANDE Jean-Philippe) et Mme GARAGNON Michèle (pouvoir donné à VARGOZ Robin).

Secrétaire de séance : Mme CHAGNARD Amandine.

Budget de la commune : ajustement des dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus initialement sur le budget primitif pour couvrir les charges de personnel ont été sous-estimés (augmentation de certains taux de cotisations salariales, heures supplémentaires...). Afin de rétablir l'équilibre budgétaire il est nécessaire de passer une décision modificative.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

École d'ASPRES : Les parents réclament un remplaçant pour les enseignants absents auprès de l'Académie et aimeraient que la commune intervienne à son niveau pour les aider à trouver une solution. Le maire propose que tout le monde se réunisse pour en discuter (les familles, la directrice de l'école, les élus d'Aspremont et la Mairie d'Aspres).

Colis de Noël : Le maire a commencé à les distribuer en se rendant au domicile des aînés mais certains étaient absents au moment de sa venue. Les colis resteront à leur disposition en mairie où ils devront venir les récupérer après avoir au préalable contacté le secrétariat.

Marché de Noël : Le bilan est positif, la journée s'est déroulée dans une bonne ambiance et le père Noël a eu du succès.

Urbanisme : Le maire informe que le projet des 12 maisons du quartier Devant Vière est au point mort. Le nouveau représentant de la société civile immobilière a demandé un certificat d'urbanisme opérationnel sur l'ensemble des terrains. Celui-ci, après consultation des services de l'État, a reçu une réponse négative en raison du plan de prévention des risques qui est en cours et dont les conditions d'urbanisation dans ce secteur ont été durcies. Il faudra attendre que le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) soit arrêté pour connaître les futures contraintes qui s'appliqueront dans cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 08.